

Date de révision 23-juin-2014

Version 1

**Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur du produit**

Code du produit 25-900-CI  
Nom du produit Trypan Blue Solution

Substance pure/mélange Mélange

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation en recherche uniquement. Non destiné à une utilisation diagnostique ou thérapeutique.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Mediatech Inc., A Corning Subsidiary  
9345 Discovery Blvd.  
Manassas, VA 20109  
USA  
+1.703.471.5955

Corning B.V.  
Fogostaat 12  
1060 LJ Amsterdam, The Netherlands  
+31-(0)20-6557928

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ScientificSupportEMEA@Corning.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-800-424-9300 (USA), +1-703-527-3887 (International; Call collect), (REF: CCN 56 88)

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cancérogénicité	Catégorie 1B (H350)
-----------------	---------------------

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Identificateur de produit



Mention d'avertissement  
DANGER

**mentions de danger**

H350 - Peut provoquer le cancer

**conseils de prudence**

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
 P405 - Garder sous clef  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

T - Toxique

**Phrases R**

R45 - Peut provoquer le cancer

**Phrases S**

S53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e) connu(e)

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 MÉLANGES**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Bleu diamine	200-786-7	72-57-1	0.1-1	T; R45	Carcinogenicity 1B (H350)

La substance ne nécessite aucun enregistrement selon REACH.

Texte intégral des phrases R : voir section 16 .

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16 .

**Section 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

**INGESTION**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin**

Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION, Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est uniquement réservé à la recherche et au développement.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation.

### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Protection respiratoire** En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## **Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique aspect</b>	liquide bleu solution aqueuse	<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	bleu	<b>seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
pH	7.5 +/-0.5		
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible		
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible		
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible		
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune information disponible		
<b>pression de vapeur</b>	Aucune information disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible		
<b>Densité</b>	Aucune information disponible		
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible		
<b>température de décomposition</b>	Aucune information disponible		
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible		
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible		
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible		

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e).

**10.5. Matières incompatibles**

Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Bleu diamine	6200 mg/kg (rat)	-	-

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

Nom chimique	CIRC
Bleu diamine	Group 2B

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**Organes cibles**

Foie.

**Effets sur certains organes cibles**

Troubles hépatiques

**Effets potentiels sur la santé**

**Inhalation**

Peut être nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**INGESTION**

PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION.

**Peau**

Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une irritation.

**YEUX**

Peut provoquer une irritation oculaire.

<b>Symptômes</b>	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.
------------------	---

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **12.1. Toxicité**

Aucune donnée écologique connue n'est disponible pour ce produit.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Waste from Residues / Unused Products</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **IMDG**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac</b>	Aucune information disponible
<b>conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	

### **RID**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### **ADR**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé

<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**OACI (aérien)**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**IATA**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS (Australie)
Bleu diamine	X	X	-	X	-	X	X	X	X	X

**Légende**

X = Listed, - = Not Listed

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadiense de las sustancias no domésticas

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R45 - Peut provoquer le cancer

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H350 - Peut provoquer le cancer

**Version 1****Date de révision**

23-juin-2014

**Remarque sur la révision**

Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

**Avis de non-responsabilité**

Dans l'état actuel de nos connaissances, les informations du présent document sont exactes. Cependant, ni Corning Incorporated ni ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou la complétude des informations mentionnées dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de la matière à son utilisation est de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**